



Commune de BAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE PREMIER FEVRIER à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2024

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MARION Laurent, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel,

Etaient excusés : BORDE Sandrine, HADJI Nadia, LARONDE Véronique, MASSON Joffrey,

Etaient absents : BIDET Grégory, MASSON Joffrey, BORDE Sandrine, HADJI Nadia, LARONDE Véronique,

Pouvoirs : BORDE Sandrine à BUSSERON Philippe

HADJI Nadia à LAMOUCHE Bruno

LARONDE Véronique à MENAT Marie-Noëlle

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 10-01/02/2024

DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire une demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réfection du dernier terrain de tennis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Nature des investissements : Réfection du terrain : 46 686,40 € HT

Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes

Conseil Départemental : 14 005,92 € (30 %)
Etat (DETR) : 16 340,24 € (35 %)
Conseil Régional : 7 002,96 € (15 %)
Autofinancement de la commune : 9 337,28 € (20 %)

- Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le : 2 février 2024
Le Maire,